

Objectifs

Objectif 2.2.1 Préserver la quiétude des animaux et des hommes et le calme des lieux

Contexte

[...]

Les activités de pleine nature ont leur place dans le coeur du parc national dans la mesure où elles prennent en compte ces fragilités de la faune et où elles respectent le travail des hommes qui exercent leur activité sur ce territoire.

Enjeux

Cet objectif répond directement à l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national, mais il recoupe l'ensemble des autres enjeux, compte-tenu de la multiplicité des usages concernés.

Objectifs poursuivis

[...]

- Il convient d'orienter l'exercice des activités humaines vers les secteurs les moins sensibles pour la faune à l'échelle du massif. Ainsi, dans les espaces à vocation de forte naturalité la limitation des équipements et des activités humaines associées doit garantir la quiétude des animaux en tout temps.

[...]

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive) ("?" = mesure pouvant également être mise en oeuvre sur l'aire d'adhésion)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]		[...]
2.2.1.b ? - Sensibiliser aux	Porter à connaissance et,		Fédérations sportives

Objectifs

<p>milieux et espèces et aux conséquences du</p> <p>dérangement de la faune:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pratiquants d'activités sportives et/ou leurs représentants (fédérations ...), - les professionnels qui accompagnent ou orientent les randonneurs (accompagnateurs, hôtesses, gardiens de refuge), - les visiteurs sur site (informations fournies en refuges...) 	<p>informer le public, sensibiliser</p> <p>les pratiquants, former</p> <p>les professionnels</p>		<p>concernées</p>
<p>2.2.1.c ? - Établir des conventions avec les représentants des professionnels de la montagne (guides et accompagnateurs)</p>	<p>Définir avec les professionnels</p> <p>les modes de comportement adaptés à</p> <p>préconiser, suivre et évaluer</p>		<p>Organisations professionnelles</p> <p>concernées</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>		<p>[...]</p>
<p>2.2.1.e - Encadrer les manifestations sportives notamment par des préconisations, une préparation concertée, une surveillance et la remise en état pour les manifestations autorisées</p>	<p>Apporter du conseil, suivre et évaluer</p>		<p>Organisateurs</p>

Objectifs

Dernière mise à jour : 2016-09-15 14:12